

## CAEAS-ECAB

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES ASSOCIATIONS EN ÉDUCATION POUR LES AVANTAGES SOCIAUX/EDUCATION COUNCIL OF ASSOCIATIONS FOR BENEFITS (LE « CAEAS »)

### Participation virtuelle

Lieu de l'assemblée :

[https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN\\_6CL4doIfQWuYJQoOv1FBQA](https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_6CL4doIfQWuYJQoOv1FBQA)

Tous les membres du CAEAS sont informés qu'une assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») se tiendra par voie électronique (vidéoconférence Zoom) le 31 mai 2024 à 13 h 30 aux fins suivantes :

1. approuver le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du CAEAS qui s'est tenue le 7 juin 2021;
2. recevoir le rapport aux membres;
3. élire les administrateurs du CAEAS pour l'année qui vient;
4. confirmer le règlement du CAEAS, un règlement relatif à la conduite générale des affaires du CAEAS, sous la forme, essentiellement, jointe au présent avis en tant qu'annexe « A »;
5. nommer les vérificateurs pour l'année qui vient et, le cas échéant, autoriser les administrateurs à déterminer leur rémunération;
6. recevoir les états financiers vérifiés du CAEAS pour les exercices financiers s'étant terminés le 31 août 2021, le 31 août 2022 et le 31 août 2023, ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états financiers;
7. recevoir une mise à jour de la situation financière du CAEAS; et
8. traiter toute autre question qui pourrait être présentée de façon appropriée avant la tenue de l'assemblée ou de tout ajournement de celle-ci.

Les résolutions devant être soumises au vote lors de l'assemblée et à l'intention du CAEAS sont jointes à la présente convocation.

**CONSEIL DES ASSOCIATIONS EN ÉDUCATION POUR LES AVANTAGES  
SOCIAUX/EDUCATION COUNCIL OF ASSOCIATIONS FOR BENEFITS  
(le « CAEAS »)**

**RÉSOLUTIONS  
DE MEMBRES**

**ATTENDU QU'** il est souhaitable de confirmer et d'approuver certaines questions se rapportant au CAEAS;

**ET ATTENDU QUE** le conseil d'administration a soumis à l'approbation des membres du CAEAS un règlement modifié dudit CAEAS, présenté, essentiellement, sous la forme de l'annexe « A » jointe;

**IL EST DONC RÉSOLU QUE :**

1. Le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du CAEAS tenue le 7 juin 2021, sous la forme, essentiellement, présentée aux membres, est approuvé par lesdits membres du CAEAS.
2. Les personnes suivantes sont élues administrateurs du CAEAS avec prise d'effet immédiate jusqu'à la fin de leur mandat de trois ans ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs successeurs, selon le cas :
  1. Aminatou Fofana
  2. Karly Baker
  3. Alyssa Traves
  4. Ron Leclair
  5. Michelle Edmond
3. Le règlement du CAEAS, sous la forme, essentiellement, présentée aux membres et jointe en tant qu'annexe « A », est par les présentes confirmé par les membres du CAEAS, jusqu'à ce qu'il soit abrogé, modifié ou remanié en tant que règlement du CAEAS, ou ajouté à celui-ci.
4. Gilmore and Company est nommée en tant que vérificateur du CAEAS jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des membres, ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé, moyennant une rémunération fixée par les administrateurs, et les administrateurs sont autorisés à déterminer cette rémunération.
5. Tout administrateur ou dirigeant du CAEAS est autorisé à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes et documents, au nom du CAEAS, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme nécessaires ou souhaitables pour mener à bien les actions envisagées dans ces résolutions.

**ANNEXE A**  
**RÈGLEMENT RÉVISÉ**